

OÙ EN SOMMES-NOUS?

Contre-propositions transmises par l'Employeur le 18 août dernier

Après avoir verbalisé notre insatisfaction le 13 juillet dernier à l'égard des demandes formulées au mois de juin par l'Employeur concernant les aménagements du temps de travail (Annexe 8, 12 heures, 8-10/9-10 et congés partiels sans solde),



L'EMPLOYEUR NOUS A TRANSMIS UNE CONTRE-PROPOSITION FAISANT DROIT À UNE MAJORITÉ DE NOS DEMANDES.

Assemblée Générale Extraordinaire : 31 août 2022

Assemblée générale

La contre-proposition transmise par l'Employeur sera présentée à l'Assemblée générale le 31 août à 19h.

Joignez-vous à nous afin d'obtenir les informations pertinentes liées aux aménagements du temps de travail et de donner votre opinion sur les conditions de travail contenues dans les ententes.

Votre Comité de négociation

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Mot du président
3. Nomination d'une présidente et d'une secrétaire d'assemblée (vote)
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour (vote)
5. État de situation : Aménagement du temps de travail (vote)
6. Levée de l'assemblée

Saviez-vous que?

L'Assemblée Générale - AG

L'AG est constituée de toutes les membres du FIQ-SPSCODIM. En date d'aujourd'hui, le FIQ-SPSCODIM compte près de 3580 membres. L'AG est l'instance suprême du syndicat. Ses pouvoirs, tout comme ceux du comité exécutif et du conseil intermédiaire, sont définis aux statuts et règlements (ensemble des règlements pour la conduite de notre organisation). Lorsque vous, en tant que membre, participez à votre AG, vous exprimez votre opinion, vous parlez collectivement mais surtout, vous prenez position sur vos conditions de travail. **Prenez position sur les aménagements du temps de travail. Joignez-vous à nous le 31 août !**